



Guide université & entreprises

Oct. 2016

université
de **BORDEAUX**

Remerciements

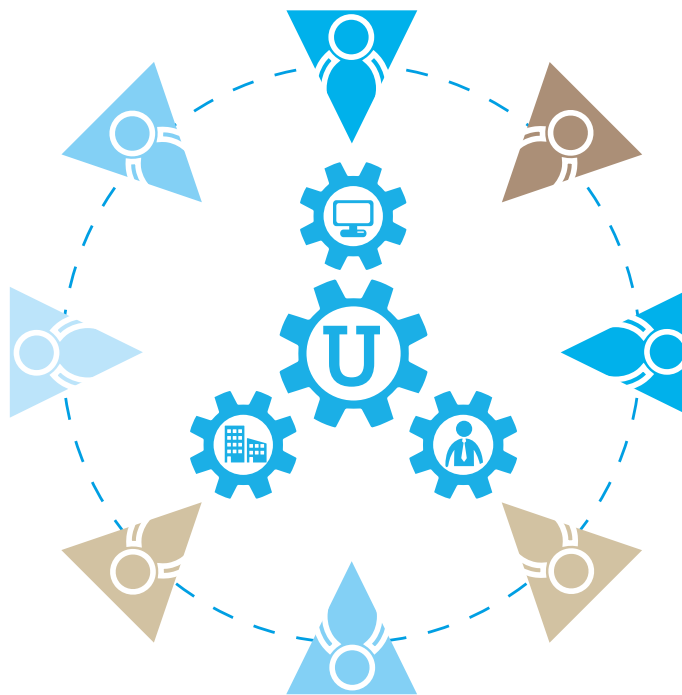
L'université de Bordeaux tient à remercier les membres des différents groupes de travail qui, dans la suite d'un premier groupe fondateur réuni au printemps 2014, ont bien voulu échanger avec nous sur les relations université-entreprises, les formations, l'insertion, la recherche et l'innovation. En 2015, ces groupes de travail ont rassemblé plus de 70 personnes, principalement des représentants du monde de l'entreprise (TPE, PME et grandes entreprises).

Ils avaient pour objectifs de :

- › Mieux comprendre les besoins des entreprises
- › Faire connaître et évaluer les dispositifs existants
- › Faire émerger de nouveaux outils de collaboration

i Les groupes de travail portaient sur 3 thématiques :

- › Secteur numérique
- › Contrats de collaboration avec l'université
- › Relations Université - Filière Tertiaire supérieur





Le cercle vertueux »

« Le rapprochement entre université et entreprises prend des formes multiples. Elles sont décrites dans ce guide. Comment faire collaborer les acteurs académiques et économiques n'est donc plus une question sans réponse. Cette étape était cruciale, nous l'avons franchie ensemble.

Nombreuses sont les entreprises qui nous témoignent, année après année, leur fidélité et leur confiance pour mener des programmes de recherche, pour former leurs futurs collaborateurs, pour accompagner leurs salariés ou créer les conditions d'une fertilisation croisée entre les savoirs académiques et les besoins opérationnels.

Toutes ces coopérations nous enseignent une chose : dès lors que l'université et l'entreprise entament ensemble une partie du chemin, dans le respect des intérêts de chacun, elles créent un cercle vertueux. Il ne s'agit pas d'apporter au partenaire un peu de valeur ajoutée. Il s'agit de créer ensemble de la valeur partagée. C'est le défi que l'université de Bordeaux s'engage à relever et que vous êtes de plus en plus nombreux à relever avec nous. »

Manuel Tunon de Lara

Président de l'université de Bordeaux

Des outils pour favoriser et dynamiser les relations avec les entreprises

Pour vous accompagner

L'université de Bordeaux poursuit activement son ouverture à l'écosystème et positionne sa nouvelle direction du développement comme l'acteur privilégié de sa relation avec le monde socio-économique : entreprises, institutions, réseaux professionnels, associations et fondations, anciens de l'université.

Pour mieux comprendre

Le site internet de l'université de Bordeaux, dédié aux entreprises, traite les sujets qui vous intéressent et que nous voulons développer ensemble :

entreprises.u-bordeaux.fr

Le **guide des relations université-entreprises** existe en version papier et en version web. Il est disponible sur le site internet dédié aux entreprises de l'université de Bordeaux. Ce guide est régulièrement actualisé pour que vous **trouviez les bonnes informations et les bons contacts**.

Pour vous remercier et valoriser notre partenariat



L'université de Bordeaux souhaite remercier ses partenaires et valoriser leur implication à ses côtés. Le label UB friendly offre aux entreprises et à l'université la possibilité de mettre en avant leur lien et **d'impulser de nouvelles collaborations**.

Les entreprises qui ont accueilli un stagiaire ou un apprenti, versé leur taxe d'apprentissage, celles qui sont intervenues dans l'une de nos formations, fait un don, qui ont collaboré à des recherches avec nos laboratoires ou encore fait bénéficier à leurs salariés de formations à l'université peuvent obtenir ce label.

Rendez-vous sur :

label-entreprise.u-bordeaux.fr

Pour rester informé



Un site web dédié a été créé pour vous aiguiller facilement vers les bons interlocuteurs au sein de l'université de Bordeaux. entreprises.u-bordeaux.fr

Vous y trouverez :

- › le guide des relations université-entreprises
- › des témoignages de chefs d'entreprise, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs qui font vivre tous les jours la relation université-entreprises

Le site web de l'université de Bordeaux et les réseaux sociaux



@univbordeaux



université de Bordeaux



Univ Bordeaux, playlist « UB Entreprises »



univbordeaux

› Contact :

Direction du développement
partenariats-innovation@u-bordeaux.fr
T 07 85 54 31 93

Les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'université de Bordeaux



Chiffres clés 2015-2016



➤ Recherche



*70 laboratoires dont 50 unités mixtes de recherche; 15 plateformes technologiques.

Domaines scientifiques prioritaires :

- › Archéologie
- › Cardiologie
- › Certification numérique et systèmes
- › Environnement et climat
- › Imagerie translationnelle
- › Matériaux du futur
- › Neurosciences
- › Optique, photonique, laser
- › Santé et société

➤ Formation

- › Collège Droit, science politique économie et gestion : 2 facultés et 2 instituts, 14 071 étudiants
- › Collège Sciences et technologies : 7 unités de formation, 8 578 étudiants
- › Collège Sciences de la santé : 3 unités de formation et de recherche, 2 instituts, 18 447 étudiants
- › Collège Sciences de l'Homme : 3 unités de formation et 4 616 étudiants
- › IUT Institut universitaire de technologie : 7 spécialités, 4 261 étudiants
- › ISVV Institut des Sciences de la vigne et du vin : 259 étudiants
- › ESPE d'Aquitaine Ecole supérieure du professorat et de l'éducation : 2 217 étudiants
- › 1 collège des écoles doctorales : 2 005 doctorants + HDR



Vous souhaitez...



Participer à une dynamique d'innovation ?

- › Lancer ou développer une dynamique d'innovation par une collaboration université-entreprises
- › Initier une recherche de pointe et innover grâce à nos compétences
- › Renforcer vos capacités de R&D par un apport en recherche fondamentale ou appliquée
- › Avoir recours à nos équipements d'excellence ; mutualiser les moyens université-entreprises



Recruter des profils pertinents ?

- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants ; recruter vos futurs collaborateurs
- › Anticiper vos besoins de recrutements en échangeant avec les responsables de filières
- › Innover dans la mise en place de nouveaux cursus



Vous former ?

- › Acquérir une expertise en interne et rester compétitif
- › Former vos collaborateurs
- › Faire monter en compétences vos équipes



Participer à la vie de l'université ?

- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Créer et participer à des réseaux de compétences
- › Soutenir le développement de l'université
- › Devenir fournisseur de l'université

Dispositifs existants

- Bourses de recherche
- Chaires de la fondation
- Conférences internationales
- Contrats de collaboration
- Devenir mécène
- Groupe de travail
- Jeune entreprise universitaire
- Mission d'expertises/ Prétations de doctorants
- Plateformes technologiques
- Prix & concours
- Stages
- Thèses CIFRE

Dispositifs existants

- Alternance
- Bourses de formation
- Bourses de recherche
- Chaires de la fondation
- Conférences internationales
- Devenir mécène
- Formation tout au long de la vie
- Forum métiers
- Intervention professionnelle
- Mission d'expertises/ Prétations de doctorants
- Prix & concours
- Stages
- Taxe d'apprentissage
- Thèses CIFRE

Dispositifs existants

- Conférences internationales
- Formation tout au long de la vie
- Intervention professionnelle
- Thèses CIFRE

Dispositifs existants

- Bourses de recherche
- Chaires de la fondation
- Conférences internationales
- Détachement de personnel
- Devenir mécène
- Forum métiers
- Groupe de travail
- Intervention professionnelle
- Location d'espaces
- Marchés publics
- Prix & concours
- Taxe d'apprentissage
- Thèses CIFRE



Innovator



Recruter



Se former



Participer



Alternance

Qu'est-ce que c'est ?

L'alternance est un dispositif permettant d'allier cursus universitaire et immersion en entreprise. Les formations universitaires en alternance existent pour les niveaux licence et master. Elles se déclinent en deux types de contrat.

Le **contrat d'apprentissage** est un partenariat entre une entreprise, un apprenti (âge requis entre 16 et 25 ans) et un Centre de formation des apprentis (CFA en santé, sciences et technologie, droit, économie et management). Les étudiants apprentis sont rémunérés par l'entreprise.

Pour connaître les aides financières aux apprentis et aux entreprises, rendez-vous sur : apprentissage.aquitaine.fr

Le **contrat de professionnalisation** permet l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans et des adultes demandeurs d'emploi. Ce contrat vise l'acquisition d'une qualification professionnelle. La durée de la formation ne peut pas être inférieure à 150 heures.

Le niveau de rémunération et les aides à l'embauche pour l'employeur sont disponibles sur : emploi.gouv.fr

Pour qui ?

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Recruter des profils pertinents
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Répondre à un besoin de compétences techniques/scientifiques sur un sujet précis
- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle bien avant le terme de la formation

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Selon le type de contrat que vous souhaitez mettre en place, contacter la direction du développement partenariats-innovation@u-bordeaux.fr qui vous aiguillera vers les bons interlocuteurs.

Bourses de formation

Qu'est-ce que c'est ?

Soutien financier attribué à un ou plusieurs étudiants sous forme d'une bourse (montant défini par le mécène) pour **encourager et soutenir la construction de leurs projets professionnels**. Selon le souhait du mécène, la bourse de formation peut également être accompagnée d'un parrainage ou *mentorat* pour soutenir l'étudiant dans son insertion professionnelle (par exemple, donner un accès privilégié à l'entreprise mécène pour le stage de fin d'études) et faire découvrir l'entreprise.

Sélection

Les étudiants intéressés répondent à un appel à candidature. Un jury, composé des mécènes et des enseignants, reçoit les candidatures.

Trois critères sont retenus pour la sélection de l'élève lauréat de la bourse :

- › 1 : résultats académiques
- › 2 : qualité du dossier de motivation
- › 3 : critères sociaux : à résultats égaux sur les deux premiers critères, la priorité sera donnée aux étudiants déjà boursiers de l'État.

Le représentant du mécène participe seulement à l'évaluation du critère 2.

Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur) ou réaliser une action sociale
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle avant le terme de la formation

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes. L'appel à candidature est ensuite diffusé par la fondation Bordeaux Université auprès des filières et des cursus visés.

fondation@univ-bordeaux.fr
05 40 00 67 93

Pour en savoir + : *fondation.univ-bordeaux.fr*



Bourses de recherche

Qu'est-ce que c'est ?

Soutien financier attribué par un mécène à un ou plusieurs étudiants sous forme d'une bourse pour **encourager et soutenir la production d'un rapport de recherche**. Le sujet est co-construit par la fondation Bordeaux Université, le mécène et un universitaire de la filière.

Sélection

Les étudiants intéressés répondent à un appel à candidature. Un jury composé des mécènes et des enseignants reçoit les candidatures.

Deux critères sont retenus pour la sélection de l'élève lauréat de la bourse :

- › 1 : résultats académiques
- › 2 : qualité du projet de recherche, le représentant du mécène participe à l'évaluation

Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes. L'appel à candidature est ensuite diffusé par la fondation Bordeaux Université auprès des filières et des cursus visés.

fondation@univ-bordeaux.fr
05 40 00 67 93

Pour en savoir + :
fondation.univ-bordeaux.fr



Chaires de la fondation Bordeaux Université

Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif sur-mesure financé par un ou plusieurs mécènes* pour **développer un programme pluriannuel de recherche, de formation ou de diffusion du savoir**. Une chaire est conçue et pilotée par les universitaires, les mécènes et la fondation. Leurs dons sont fléchés exclusivement vers la chaire. La fondation assure le management du projet (animation, administration, finance et communication).

* Se reporter aux fiches : « Devenir mécène de l'université de Bordeaux »

Une chaire permet de financer :

- › projets de recherche
- › thèses
- › post-doctorats
- › bourses de recherche
- › achat d'équipement
- › accueil de chercheurs étrangers
- › conférences et colloques
- › animation de réseaux internationaux
- › bourses de mobilité accueil de professionnels dans les formations,
- › programmes d'innovations pédagogiques
- › prix

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Devenir acteur du développement du site universitaire bordelais en soutenant les formations, la recherche et la diffusion du savoir scientifique
- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Lancer une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de chercheurs ou d'enseignants

Avantages de ce dispositif

- › Fléchage du financement
- › Simplicité du montage
- › Communication et diffusion via les canaux fondation
- › Avantages fiscaux par le mécénat

Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

fondation@univ-bordeaux.fr
05 40 00 67 93

Pour en savoir + :

fondation.univ-bordeaux.fr



Conférences internationales et colloques

Qu'est-ce que c'est ?

Les conférences internationales et colloques constituent, des moments d'échanges privilégiés entre spécialistes d'une discipline. Pour vous, c'est l'occasion d'**accéder à des compétences techniques** sur un sujet et/ou de former vos collaborateurs. L'université de Bordeaux propose toute l'année un panel de manifestations à contenu scientifique pour des publics divers sur des sujets variés.

Pour qui ?

Toute entreprise souhaitant assister à des événements scientifiques organisés par l'université.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Accéder à des compétences scientifiques et techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Former vos collaborateurs ; faire monter en compétences vos équipes

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Les informations sur les événements organisés sont disponibles sur l'agenda en ligne des manifestations de l'université (u-bordeaux.fr)



Contrats de collaboration

Qu'est-ce que c'est ?

Accord de collaboration scientifique et technique entre un laboratoire et une entreprise, qui mettent en commun des moyens et des connaissances. Contrairement à une prestation de service, les deux parties apportent chacune les ressources nécessaires à la collaboration. La contribution des parties peut se faire sous forme de temps homme, d'expertise acquise, d'accès aux équipements et de financement, en vue d'**obtenir des résultats nouveaux enrichissant pour les deux parties** et équitablement partagés.

Le contrat de collaboration fixe de manière précise :

- › Les apports scientifiques de chaque partie
- › Les modalités de financement du projet
- › La propriété des résultats issus de cette collaboration
- › Les conditions d'exploitation, d'utilisation et de publication des résultats obtenus

Des aides existent pour les entreprises engagées dans ce type d'accord : aides européennes, régionales, aides BPI France, crédit d'impôt recherche...

Pour qui ?

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Accéder à des compétences techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Bénéficier des équipements d'excellence de l'université de Bordeaux
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de recherche

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Prendre contact avec le chercheur ou le laboratoire identifié pour échanger sur le projet et son périmètre. Une fois les partenaires de la collaboration en accord sur le contenu, la formalisation du contrat est assurée par la société d'accélération du transfert de technologie Aquitaine Science Transfert (AST).

Dans le cas où vous n'auriez pas identifié de chercheur ou de laboratoire, contactez la direction du développement de l'université de Bordeaux.
partenariats-innovation@u-bordeaux.fr



Devenir mécène de l'université de Bordeaux

Qu'est-ce que c'est ?

Devenir mécène de l'université de Bordeaux, c'est choisir de faire un don à sa fondation pour soutenir l'université ou un de ses projets spécifiques. **Ce don peut être financier, en nature** (locaux, matériel, consommables, etc.) **ou de compétences** (temps d'expert offert à l'université de Bordeaux). Le don peut être fléché vers un projet spécifique. Le mécénat donne droit à une réduction d'impôt.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Devenir acteur du développement du site universitaire bordelais en soutenant les formations, la recherche et la diffusion du savoir scientifique
- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Accompagner des étudiants vers leur insertion professionnelle avant le terme de la formation
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Lancer une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec une équipe de chercheurs ou d'enseignants
- › Faire partie d'un réseau privilégié d'acteurs issus des mondes universitaire et socioéconomique

Avantages de ce dispositif

- › Visibilité
- › Simplicité du montage
- › Avantages fiscaux

Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Votre entreprise prend contact avec la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

fondation@univ-bordeaux.fr
05 40 00 67 93

Pour en savoir + :
fondation.univ-bordeaux.fr



Formation tout au long de la vie

Qu'est-ce que c'est ?

Pour enrichir, adapter ou certifier leurs compétences, et sécuriser leur parcours il est proposé aux professionnels de bénéficier de formations ou de valider leurs acquis de l'expérience (VAE). L'université de Bordeaux répond à vos besoins en proposant des **formations pointues, clés en main ou sur-mesure**, en présentiel et/ou à distance (e-learning), courtes ou longue durée, éventuellement en alternance. Ces actions s'appuient sur l'expertise d'enseignants chercheurs et de professionnels. Les **spécialistes des services de formation continue**, au sein des collèges et des instituts de l'université, sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet et vous informer sur les possibilités de prise en charge.



Pour qui ?

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Développer les compétences de vos collaborateurs
- › Faire rayonner votre entreprise
- › Bénéficier d'une formation de qualité adossée à la recherche



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Contactez le coordonnateur formation continue Jean Dondi
jean.dondi@u-bordeaux.fr
ou la responsable de la Mission d'Appui à la Formation Continue universitaire et à l'Apprentissage, Nathalie Lamuela
nathalie.vidal-lamuela@u-bordeaux.fr
qui vous aiguilleront selon vos besoins vers les services idoines de formation continue de l'université.

Forum métiers

Qu'est-ce que c'est ?

Dans l'appellation « forum métiers » est regroupé l'ensemble des manifestations permettant à l'étudiant de découvrir les possibilités de carrière qui s'offrent à lui. À travers ce dispositif, **l'entreprise promeut sa filière et ses métiers, sa marque employeur** et bénéficie d'opportunités de **recrutement** de stagiaires ou de collaborateurs. Ces manifestations, lorsqu'elles sont organisées par filières, permettent également de contribuer à la création et à la promotion de réseaux de compétences. Consultez le calendrier des manifestations sur entreprises.u-bordeaux.fr/Recruter



Jean-Luc Maurin, Consultant Agence O tempora

« Les forums emplois sont des manifestations permettant aux entreprises d'établir un contact direct avec de nombreux candidats. La simplicité du concept et la rapidité des échanges sont à l'origine du succès de ces forums qui sont maintenant totalement intégrés par les recruteurs et viennent enrichir la gamme des modes de sourcing et de recrutement habituels. Rencontrer un grand nombre de candidats dans un minimum de temps est une formule

« magique » qui satisfait à la fois entreprises et candidats car chacun est stimulé par la dynamique de l'événement et l'énergie des échanges et des rencontres multiples. Les candidats sont aussi très satisfaits de « défendre leurs chances » et leurs profils « en live » sans avoir le filtre des présélections et des barrages téléphoniques. C'est pourquoi les forums emplois représentent une solution de recrutement efficace, optimisée et stimulante qui permet de présenter ses offres, ses métiers mais aussi d'échanger et d'interagir avec ses futurs stagiaires et salariés. »



Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Recruter vos futurs collaborateurs
- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Créer et participer à des réseaux de compétences



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour participer à un événement déjà existant, prendre directement avec les organisateurs

Pour un événement manquant selon vous : prendre contact avec la direction du développement :

partenariats-innovation@u-bordeaux.fr



Groupe de travail

Qu'est-ce que c'est ?

Les groupes de travail réunissent des entreprises désireuses de participer à l'amélioration des liens entre acteurs du monde socioéconomique et université. Ils sont déclinés en divers thèmes (numérique, tertiaire supérieur, contrat de collaboration de recherche,...). Les résultats de ces réflexions sont notamment utilisés pour **améliorer les dispositifs de collaboration** avec les entreprises, faire évoluer les formations, favoriser l'insertion professionnelle.



Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Valoriser votre engagement sociétal
- › Participer activement à l'ouverture de l'université vers le monde socioéconomique
- › Valoriser votre marque employeur



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour se renseigner sur les groupes de travail ou pour y participer, contacter la direction du développement partenariats-innovation@u-bordeaux.fr



Intervention professionnelle & interaction entreprise-enseignants

Qu'est-ce que c'est ?

Participation d'un professionnel dans un cours, une conférence, un séminaire, un jury, un conseil de perfectionnement de formation ou encore au sein de groupes de réflexion sur l'insertion professionnelle des étudiants. Il peut s'agir d'une participation exceptionnelle à titre gracieux, donnant lieu à remboursement des frais ou d'une intervention récurrente sous forme de vacation avec application de la rémunération en vigueur.



Guillaume Dulimbert, **œnologue, AJISSE Management (SARL Ajisse Partenaires)**

« J'interviens depuis de nombreuses années sur les thématiques de normes de management. Lors des premières interventions, j'étais un des rares œnologues à pratiquer ces référentiels pour le monde du vin. C'est ainsi qu'à la demande des enseignants j'ai répondu à la sollicitation d'intervenir. Délégué régional du syndicat professionnel des œnologues, président pendant dix ans de la région Bordeaux Sud-Ouest, il a toujours été de mon engagement de porter assistance aux consœurs et confrères et encore plus aux jeunes générations. D'autre part, consultant et auditeur depuis 1998 dans ce secteur, de très nombreux étudiants sont mes clients aujourd'hui ! Je leur dis toujours que je prends grand soin d'eux aujourd'hui,

car demain nous nous retrouverons ! Cela les amuse sur le moment, mais ils s'en souviennent lors des audits ! Personnellement, la formation est une part importante de mon activité et l'enseignement aux étudiants est toujours stimulant même si l'exercice est différent qu'en intra entreprise. Le fait d'enseigner dans les formations qualifiantes (j'interviens depuis dix ans sur l'ISO 14 001 à Bordeaux Sciences Agro - en certifications HQSE pour un domaine d'approfondissement de l'ENI du Purpan depuis trois ans) est une véritable satisfaction, pour les échanges et la compréhension des préoccupations des jeunes générations et pour la transmission d'un savoir utile dans le monde du travail ! »

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Être en contact direct avec les étudiants pour partager regard, expérience, conseils sur un métier ou une filière particulière
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Favoriser l'insertion des jeunes diplômés

Pour qui ?

Toute personne compétente sur un sujet d'intérêt pour la formation ou la recherche issu du monde de l'entreprise (sans distinction de taille ou de secteur).

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Le contact, la décision et le montage se font avec les enseignants responsables de formation ou les chercheurs, qui peuvent seuls évaluer l'intérêt et la faisabilité des interventions. Si vous êtes intéressé par une formation particulière, vous pouvez envoyer votre candidature et CV au responsable de la formation visée. Les noms des responsables sont indiqués sur u-bordeaux.fr, rubrique "choisir une formation".



Jeune entreprise universitaire

Qu'est-ce que c'est ?

Le statut « Jeune entreprise universitaire » (JEU) vise à **encourager la création d'entreprises** par les étudiants, les chercheurs, impliqués dans des travaux de recherche. Il permet de bénéficier d'exonérations des charges sociales et d'allègements fiscaux.

Critères d'éligibilité

- › Être une PME
- › Exister depuis moins de huit ans
- › Être dirigée (ou détenue directement à hauteur de 10 % au moins) par des étudiants, diplômés de moins de cinq ans ou des personnes ayant des activités d'enseignement ou de recherche
- › Avoir établi un lien avec un établissement d'enseignement supérieur
- › Être indépendante
- › Être réellement nouvelle

Pour en savoir + :

enseignementsup-recherche.gouv.fr
onglet "le statut de la jeune entreprise universitaire"

Pour qui ?

Toute personne impliquée dans les travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur souhaitant lancer son entreprise : étudiant, jeune diplômé (jusqu'à 5 ans après obtention du diplôme) ou personnel de recherche.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Bénéficier d'allègements fiscaux
- › Collaborer avec les équipes de recherche de l'université de Bordeaux
- › Lancer ou développer une dynamique d'innovation en valorisant des travaux de recherche menés au sein de l'université

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Prendre contact avec la direction du développement
partenariats-innovation@u-bordeaux.fr

Pour en savoir + :

enseignementsup-recherche.gouv.fr
onglet « innovation », rubrique « Appui aux entreprises innovantes »

Location d'espaces

Qu'est-ce que c'est ?

Congrès, colloques, séminaires, AG, conseils d'administration, journées d'études, tournages, cocktails, dîners de gala ou tout simplement une réunion entre collaborateurs... l'université de Bordeaux a forcément **un lieu adapté** et parfois prestigieux pour chaque événement sur la métropole bordelaise ou sur le littoral aquitain.



Lân Guichot,
Directeur Marketing - Communication et Business Développement,
Agfa HealthCare

Nous avons choisi d'organiser notre colloque interne de mars 2014 au Pôle juridique et judiciaire de l'université de Bordeaux. En plein centre-ville, ce lieu chargé d'histoire correspondait parfaitement à l'image que nous souhaitions donner à cette rencontre. Agfa Healthcare est effectivement engagé depuis

cinq ans en tant que mécène de l'université de Bordeaux. Il nous a donc semblé important de marquer cette relation privilégiée en organisant ce colloque au cœur d'un lieu emblématique pour l'université. Le cadre, comme l'accueil des équipes sur place nous ont donné raison.

Pour qui ?

Toute entreprise, association et institution souhaitant bénéficier de lieux propices à l'organisation de ses manifestations.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Faire rayonner votre entreprise
- › Soutenir le développement de l'université
- › Bénéficier de lieux historiques et adaptés à l'organisation de réunions, colloques ou congrès

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour l'organisation d'événements, prendre contact directement avec la cellule congrès de l'université de Bordeaux :
service.congres@u-bordeaux.fr

Marchés publics

Qu'est-ce que c'est ?

Pour l'ensemble de ses achats, l'université de Bordeaux fait régulièrement appel aux entreprises pour la réalisation de ses missions d'enseignement supérieur et de recherche.

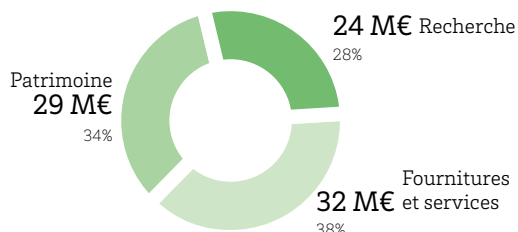
Vous pouvez devenir fournisseur de l'université de Bordeaux en répondant aux appels d'offres lancés Si en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'université de Bordeaux est soumise au respect des règles de la commande publique, sa politique achat a pour volonté d'inclure des objectifs qui lui sont propres :

- › Améliorer la performance économique
- › Développer les achats durables
- › Permettre l'accès des PME

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Accéder à des enjeux économiques importants
- › Développer vos activités tout en apportant votre innovation
- › Valoriser votre image

› En 2015, les achats représentent près de 85 M€ HT répartis sur 3 domaines majeurs.



Pour qui ?

Toute entreprise proposant des fournitures, équipements, services ou travaux alliant performance et innovation

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour mieux connaître les règles de la commande publique, consulter le Portail de l'Economie et des Finances : economie.gouv.fr/daj/marches-publics.

Pour avoir connaissance des marchés lancés, consultez le profil acheteur de l'université de Bordeaux sur le site : marches-publics.gouv.fr

Afin de faciliter votre veille commerciale, renseignez des mots-clés ou des domaines d'activité qui vous intéressent et vous recevrez automatiquement par mail les annonces de marchés publiées par l'université de Bordeaux.

Pour déposer vos offres : Campus Talence, bât A 33

Mise à disposition

Qu'est-ce que c'est ?

Après un accord des deux parties, un salarié, sur la base du volontariat, peut être mis à disposition au bénéfice de l'entreprise ou de l'université à temps plein ou à temps partiel pour une durée déterminée. Les conditions de travail, la mission et les moyens associés sont définis par un accord spécifique*.



Fabrice Laturelle,

Airbus Safran Launchers, Direction R&T, partenariats et financement institutionnel.
Mis à disposition à l'université de Bordeaux.

« Après une dizaine d'années consacrées à la recherche partenariale, à la direction R&T d'Herakles (Groupe Safran) et au pôle de compétitivité Aerospace valley, l'opportunité s'est présentée de participer à une nouvelle aventure passionnante : la création de l'université de Bordeaux, et la transformation opérée par les programmes de l'IdEx. J'ai rejoint à temps partiel le pôle Recherche, International, Partenariats, et Innovation, pour une mission de trois ans. Pour l'université, c'est un apport de méthodologies et de méthodes de management rodées dans l'industrie, pour la conduite du changement, l'innovation, et aussi un accès facilité aux contacts industriels.

Pour Airbus Safran Launchers, ma société actuelle, c'est l'opportunité de renforcer les liens tissés avec l'université dans les domaines de la recherche et de la formation, mais aussi d'appréhender les grands changements opérés dans l'écosystème régional d'innovation par le PIA, en participant à sa structuration et en améliorant les relations université / entreprises.

Pour moi, c'est l'opportunité de me confronter à des domaines scientifiques, des organisations, et des méthodes de travail que je ne connaissais pas. En résumé un enrichissement mutuel pour les trois parties! »

Pour qui ?

Tout salarié ayant une compétence complémentaire à celle de la structure d'accueil.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- Se doter d'une compétence manquante
- Mener un projet collaboratif
- Renforcer les relations au sein d'un écosystème d'innovation

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Prendre contact avec la direction ou le laboratoire d'accueil potentiel au sein de l'université

* Autre forme de mise à disposition : le mécénat de compétences, pour plus de renseignement se reporter à la fiche « Devenir mécène de l'université de Bordeaux »



Missions d'expertises* réalisées par les doctorants



Qu'est-ce que c'est ?

Le doctorant est un jeune chercheur dont la formation lui permet d'aborder de nombreux sujets.

Il peut s'investir pendant la préparation de son doctorat dans des **missions dites « d'expertise »** effectuées dans des entreprises, collectivités territoriales etc... D'une durée maximale de 32 jours sur une année, la mission du doctorant consiste à réaliser au sein de la structure d'accueil (entreprise...), un projet élaboré en commun avec celle-ci. L'objet de la mission peut être varié : expertises, audit, conseil, veilles technologiques, étude de faisabilité, études diverses, développement d'outil, et pas nécessairement en rapport direct avec le projet de recherche du doctorant. Cette mission n'est pas une collaboration entre le laboratoire et l'entreprise. Ces interventions ponctuelles **sont définies précisément et conjointement par la structure d'accueil (entreprise...), le doctorant et l'université.**

Selon son contrat initial de recrutement, le doctorant restera salarié de l'université pendant la mission.

*Action s'inscrivant dans le cadre du Programme PhD Career Center

Pour qui ?

Entreprise,
administration publique,
collectivité territoriale,
établissement public,
association ou fondation.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences scientifiques et techniques, sur un sujet précis non satisfait en interne
- › Repérer de futurs collaborateurs
- › Bénéficier de l'expertise de jeunes chercheurs et d'une veille scientifique et technique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Créer ou renforcer des liens avec les sites universitaires de recherche pour améliorer ses capacités d'innovation et initier de nouveaux projets
- › Pouvoir bénéficier un crédit d'impôt (CIR) sous certaines conditions (coût approximatif de la mission facturé par l'université (8 000 euros)

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Prendre contact avec la direction du développement :

expertisedoctorat@u-bordeaux.fr

ou

partenariats-innovation@u-bordeaux.fr

La prise en charge du dossier se fait ensuite par la personne responsable de la cellule de professionnalisation extra-académique des doctorants du site bordelais, le « PhD Career Center ».



Plateformes technologiques

Qu'est-ce que c'est ?

Par « plateformes technologiques », on entend **la mise à disposition d'équipements et compétences** situés dans des établissements d'enseignement supérieur. L'entreprise peut louer ces matériels et du temps d'ingénieur, ou acheter une prestation clé en main. Sur le site bordelais, les plateformes existent sous plusieurs formes :

- › Équipements d'excellence ou EquipEx en neurosciences (Phenovirt, Optopath), en cardiologie (Music), en matériaux (ELORPrintTec), en environnement (Xyloforest) et en optique, photonique, laser (Petal +)
- › Cellules de transfert gérées par l'ADERA
- › Centre de ressources PLACAMAT (plateforme aquitaine de caractérisation des matériaux)
- › Plateforme CANOE (centre technologique aquitain des matériaux avancés et des composites)
- › Plateforme PTIB (plateforme technologique d'innovation biomédicale) - plateforme commune université/CHU de Bordeaux



Pour qui ?

Toute entreprise

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Avoir recours à des équipements d'excellence ; mutualiser les moyens université-entreprises
- › Accéder à des compétences techniques sur un sujet précis
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour les cellules de transfert, prendre contact avec l'ADERA : adera.fr

Pour PLACAMAT, CANOE et PTIB, se renseigner auprès d'eux :
placamat.cnrs.fr
plateforme-canoe.com/fr
ptib.u-bordeaux2.fr

Pour les équipement d'excellence : se renseigner auprès de la direction du développement
partenariats-innovation@u-bordeaux.fr



Prix & concours

Qu'est-ce que c'est ?

Récompenser des étudiants ou des enseignants-chercheurs en finançant des prix et des concours pour **promouvoir les travaux développés** au sein de l'université de Bordeaux.



Docteur Pascale Poizac, Médecin, donatrice

« En tant que médecin formée à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, je soutiens la fondation Bordeaux Université à travers le prix de médecine qui récompense chaque année le meilleur étudiant pour ses travaux de recherche. Il m'est important que l'université bordelaise continue à rayonner et à innover au sein de l'enseignement supérieur national et international. Donner pour récompenser de jeunes talents, c'est témoigner de mon appartenance à cette grande université. »



Pour qui ?

Entreprise, association, fondation, organisme public, individu, sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Promouvoir son métier, sa filière, son entreprise (marque employeur)
- › Être en contact direct avec des étudiants et des enseignants-chercheurs
- › Contribuer au rayonnement d'une filière
- › Contribuer au rayonnement de l'université de Bordeaux



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Contactez la fondation Bordeaux Université pour formaliser vos besoins et vos attentes.

fondation@univ-bordeaux.fr
05 40 00 67 93

Pour en savoir + :
fondation.univ-bordeaux.fr

Stages

Qu'est-ce que c'est ?

Période temporaire de mise en situation en milieu professionnel, le stage a un objectif pédagogique. Cette immersion doit permettre à l'étudiant d'**acquérir des compétences** professionnelles et de mettre en œuvre les acquis de sa formation. Un stage en entreprise peut être réalisé à tous les niveaux de formation dès lors que l'année de formation comporte 200 heures d'enseignement minimum.

Quel que soit le type de stage, il doit obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une convention signée entre : le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement ou de formation.

Si la durée du stage dépasse 308 heures, l'organisme d'accueil s'engage à verser une gratification à l'étudiant (taux fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale).

Dans la majeure partie des cas, l'université ouvre les périodes de stage à partir du second semestre.

La convention doit obligatoirement :

- › définir les activités confiées au stagiaire,
- › mentionner les dates de début et de fin du stage et la durée hebdomadaire de présence du stagiaire,
- › préciser le montant de la gratification (obligatoire à partir de 308 heures) et les modalités de son versement,
- › détailler les avantages éventuels dont le stagiaire peut bénéficier (restauration, hébergement ou remboursement de frais, etc),
- › indiquer le régime de protection sociale du stagiaire, sa couverture AT/MP ainsi que sa couverture en responsabilité civile.

L'entreprise doit désigner un tuteur au sein de l'entreprise. Celui-ci ne peut encadrer plus de 3 stagiaires simultanément.

L'employeur doit tenir à jour la liste des stagiaires accueillis dans une partie spécifique du registre unique du personnel.

À savoir : en cas d'embauche du stagiaire, dans les 3 mois après la fin du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai et prise en compte pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.

Pour qui ?

Toute entreprise sans distinction de taille ou de secteur.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Favoriser l'insertion professionnelle
- › S'associer à une filière de formation du site universitaire bordelais
- › Participer à la formation des étudiants
- › Observer un éventuel futur salarié en situation

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Contactez la mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle :
maud.geffrault@u-bordeaux.fr
05 40 00 67 30



Sandrine GARBAY,
maître de chai, Château Yquem,

"J'ai moi-même été longtemps étudiante à la Faculté d'œnologie de Bordeaux (de 1987 à 1994 pour DNO, DEA, Doctorat) et je n'ai jamais oublié combien les conseils et les coups de pouce des professionnels rencontrés lors de mes études m'ont été utiles. Je reste donc sur les pas de mes mentors : depuis que je suis dans la vie active, je perpétue cette tradition de la transmission du savoir et de l'expérience auprès des jeunes en formation. Ce n'est jamais un poids pour moi que de faire preuve de pédagogie, et je considère même cet engagement auprès des étudiants indispensable et parfaitement complémentaire de ce que peuvent apporter des enseignants plus « académiques ».

Cet échange est également extrêmement enrichissant pour moi : grâce à ce contact permanent avec l'ISVV, je reste au courant des dernières avancées de la recherche en œnologie, et j'apprends aussi des étudiants que je côtoie, chacun ayant déjà une propre expérience originale et/ou un cursus hors du commun et/ou une personnalité toujours digne d'intérêt ! Cela me permet aussi de me remettre régulièrement en question et d'améliorer mes connaissances pour mieux enseigner."



Le programme « Passerelle innovation »

Il favorise l'intégration des étudiants dans des projets d'innovation menés par les entreprises de la région les accueillants en stage (3 mois minimum). Le programme « Passerelle innovation » permet de contribuer au **soutien financier des lauréats** en versant un complément de gratification sous forme d'une bourse de stage d'un montant de 500 €/mois.

› Depuis 2014, 150 stagiaires ont été accompagnés avec ce dispositif.



Pour qui ?

Dispositif dédié spécifiquement aux PME/PMI et ETI.



Vous êtes intéressés : comment faire ?

Contacteur :
Aurore Cravello – manager innovation
aurore.cravello@u-bordeaux.fr
06 38 83 27 03



Taxe d'apprentissage

Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un impôt auquel sont soumises les entreprises et pour lequel elles peuvent choisir l'affectation de leur versement et en faire bénéficier un établissement d'enseignement supérieur public ou privé de leur choix. Pour l'université, la taxe d'apprentissage constitue une ressource propre indispensable pour **proposer des formations de qualité en phase avec les attentes du monde socioéconomique**, pour perfectionner ses équipements et améliorer ses locaux.



Agnès Passault, présidente d'Aquitem-alienor. net

« Le paiement d'une partie de notre taxe d'apprentissage à l'IAE Bordeaux, l'école de management de l'université, nous permet de marquer notre soutien par rapport aux formations dispensées dans cet établissement. Depuis plusieurs années, nos nombreux échanges avec les enseignants-chercheurs du master Marketing nous ont permis d'apprécier la qualité du contenu pédagogique et de recruter des stagiaires ou anciens étudiants

issus de la formation. Les relations entre l'entreprise et l'université de Bordeaux doivent aussi passer par la capacité du monde économique à encourager financièrement les formations bien adaptées à nos besoins. Nous avons la chance de choisir librement chaque année à qui nous versons notre taxe d'apprentissage. C'est une réelle opportunité à ne pas manquer ! »

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Faire rayonner votre entreprise et valoriser votre engagement sociétal
- › Valoriser votre marque employeur auprès des étudiants
- › Anticiper vos besoins de recrutements en échangeant avec les responsables de filières pour des formations en accord avec les attentes de votre secteur d'activité (vivier de compétences de qualité)
- › Innover dans la mise en place de nouveaux cursus pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- › Soutenir le développement de l'université de Bordeaux



Pour qui ?

Tout type d'entreprise souhaitant flécher le versement de sa taxe professionnelle à l'université de Bordeaux. Les directives ministérielles imposent aux entreprises d'affecter précisément la taxe d'apprentissage à des formations identifiées.



Vous êtes intéressés : comment faire ?

La taxe d'apprentissage se divise en deux parts :

› Le quota obligatoire et le CSA, consacrés à l'apprentissage

Pour toute information concernant la part quota de la taxe d'apprentissage, prendre contact avec les centres de formation d'apprentis de l'université de Bordeaux :

- CFA Métiers de la Santé
celine.ohayon@u-bordeaux.fr
- CFA Métiers des Sciences et technologies
taxe.apprentissage-cfamst@u-bordeaux.fr
- CFA Métiers du Droit, de l'économie et du management
pierre.froidefond@u-bordeaux.fr

› Le hors-quota, au bénéfice des formations technologiques et professionnelles (art. 1^{er} de la loi du 16 juillet 1971)

Pour plus d'informations sur la part hors-quota, prendre contact avec vos interlocuteurs habituels à l'université ou, pour les entreprises qui n'auraient pas encore de contacts, prendre attache avec la direction du développement partenariats-innovation@u-bordeaux.fr.



Thèses CIFRE

Qu'est-ce que c'est ?

« Convention Industrielle de Formation par la Recherche ». Il s'agit d'un dispositif de financement de thèse du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il permet de **subventionner toute entreprise qui embauche un doctorant** pour lui confier un travail de recherche. Ce dernier s'effectue en liaison directe avec un des laboratoires du site universitaire.

Votre entreprise s'engage à embaucher le doctorant par un CDD de 36 mois ou un CDI. Ce dernier effectue la moitié de son temps en laboratoire et l'autre immergé au sein de vos services. La mission de recherche constitue la mission principale du doctorant-salarié durant son temps d'immersion.

Pour qui ?

Pour être éligible, votre entreprise doit répondre aux critères suivants :

- › Être une structure socioéconomique établie sur le territoire français : entreprise, association, chambre consulaire
- › Tous secteurs d'activité
- › Aucune limite de taille
- › Aucun quota par structure ; le nombre de CIFRE devant cependant être en rapport avec l'encadrement disponible pour les doctorants-salariés.

Pourquoi choisir un tel dispositif ?

- › Répondre à un besoin de compétences techniques sur un sujet précis
- › Bénéficier d'une veille scientifique et technologique
- › Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise
- › Nouer une relation privilégiée avec l'équipe de recherche qui va encadrer scientifiquement le doctorant-salarié
- › S'assurer de la formation d'un potentiel futur collaborateur par une immersion de long terme dans votre environnement

Vous êtes intéressés : comment faire ?

Pour formaliser le projet en fonction de vos besoins, prendre contact directement avec le laboratoire de recherche qui co-hébergera le doctorant-salarié, puis déposer ensemble un dossier de candidature à l'ANRT (Association nationale de recherche et technologie).

Le dépôt peut se faire tout au long de l'année ; comptez un délai d'instruction de trois mois.

Si vous n'identifiez pas le laboratoire vous pouvez vous adresser à la direction du développement : partenariats-innovation@u-bordeaux.fr

À votre écoute

entreprises. u-bordeaux.fr

Direction du développement

partenariats-innovation@u-bordeaux.fr

07 85 54 31 93



Programme financé par l'ANR,
n° ANR 10-IDEX-03-02

› À travers la coordination des investissements d'avenir du site bordelais, l'université de Bordeaux réaffirme son engagement et sa volonté de préparer la société de la connaissance dans laquelle s'épanouiront les générations futures.



› En collaborant avec l'université de Bordeaux sur ce projet, la fondation Bordeaux Université réaffirme sa volonté d'accélérer l'ouverture du monde académique vers les acteurs socioéconomiques.

Octobre 2016, université de Bordeaux, direction de la communication

Êtes-vous

UB *friendly*



* *UBfriendly* (adj. inv., [iubi'frɛnd(ɫ)i]) : Qualifie une entreprise ou un établissement qui entretient des liens forts et durables avec l'université de Bordeaux (collaboration, soutien, recrutement, innovation, intervention dans les formations et les instances...).

label-entreprise.u-bordeaux.fr

Connectez-vous !

